

La collecte des déchets ménagers



La commune de Mérenvielle a transféré sa compétence en matière de collecte des déchets à la Communauté de Communes "Le Grand Ouest Toulousain".

La collecte est donc organisée à cette échelle intercommunale pour l'ensemble des communes adhérentes.

Pour Mérenvielle, **depuis le 2 mai 2022**, la **collecte des 2 bacs** mis à disposition est prévu **le mercredi matin**. 2 passages sont prévus pour distinguer les 2 bacs à collecter. Cela concerne :

- les déchets non recyclables (poubelle grise avec couvercle vert),
- les déchets recyclables (poubelle grise avec couvercle bleu).

La Communauté de communes fournit toutes les indications utiles sur son site pour la gestion de ce service, accessible par ce lien

.

La contribution de toutes et tous est nécessaire pour trier les déchets en respectant les consignes qui sont données. Vous trouverez ci-joints 2 documents qui rappellent ces consignes : l'aide-mémoire du tri et le guide du tri et.

Précision : la collecte d'encombrants est possible, mais sur rendez-vous pris avec le service dédié de la Communauté de Communes.

Enfin, *pour toute difficulté avec les bacs de collecte*, remplir la **fiche ad hoc**, disponible en ligne sur le site de la Communauté de communes.



Les déchetteries du réseau DECOSET, syndicat mixte de réalisation regroupant 8 établissements publics de coopération intercommunale (dont la CCST), sont à votre disposition pour tous les autres déchets.



Les informations sur les déchetteries environnantes (Plaisance du Touch, Cornebarrieu & Cadours), notamment leurs horaires d'ouverture, sont consultables par ce lien.

ATTENTION!. Depuis le 1^{er} juillet 2023 et jusqu'au 1^{er} mars 2024, Decoset a expérimenté le "Pass déchetterie". Depuis le 1^{er} mars 2024, la présentation de ce pass EST OBLIGATOIRE, n'attendez-pas et procurez-vous le dès à présent. Cela vous évitera de devoir présenter un justificatif de domicile pour accéder aux déchetteries de ce réseau.

Pour ce faire, vous pouvez accéder au formulaire dédié pour ces inscriptions par ce lien

DECOSET assure également le traitement et l'élimination des déchets ménagers et assimilés.

A noter également que des **bacs de collecte** sont disséminés dans la Commune pour des **déchets recyclables** :

- à la Mairie, pour les piles usagées,
- au **Lavoir**, à proximité du terrain de pétanque, pour la récupération du **verre** et des **vêtements**,
- au Château d'eau de Belloc, pour le verre et le papier,
- et à la Gare, pour la récupération du verre et des vêtements.